

Réunion des Correspondants du
Centre Régional Méditerranéen pour
l'Intervention d'Urgence contre la
Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.18/13
20 juillet 2000

Original: anglais

Malte, 25 – 29 octobre 2000

Point 13 de l'ordre du jour

PROPOSITION DE PROGRAMME DES ACTIVITES PRIORITAIRES 2002-2003
PROPOSITION DE BUDGET RELATIF AU PROGRAMME 2002-2003

Note du REMPEC

1. La Réunion des Correspondants du REMPEC se doit de conclure sur les activités concernant la stratégie régionale de prévention, de préparation à la lutte et la lutte contre la pollution du milieu marin due aux activités menées en mer qui seront mises en oeuvre dans le cadre du PAM Phase II, une fois que la révision du Protocole et la redéfinition des objectifs et des fonctions du Centre seront finalisées.

2. Un avant projet de programme (2002-2003) qui tient en considération les recommandations de la Onzième Réunion des Parties Contractantes et les activités dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, figurent à l'Annexe II. Le programme est basé sur le budget actuel du Centre et ne couvre par conséquent que la partie relative à la préparation et la coopération en cas urgents de pollution marine qui constitue la poursuite du programme précédent approuvé par les Parties Contractantes.

3. Les points suivants concernent les orientations générales des propositions des activités et actions futures pour une stratégie régionale pour la prévention, la préparation à la lutte, la lutte et l'assistance mutuelle:

1. La prévention de la pollution par les navires

A. Etablir les capacités nationales

i) en améliorant les capacités des administrations (responsable du transport maritime et de l'environnement) à développer et mettre en oeuvre des politiques de prévention par:

- des cours de formation;
- la livraison d'information et d'expertise y compris l'accès à la technologie, le transfert de technologie et de méthodes relatives;

- l'exécution de programmes pilotes;
 - ii) en développant les moyens et l'infrastructure du hardware par:
 - la réalisation d'études techniques et de pré-investissement;
 - l'exécution des projets pilotes.
- B. Développer la coopération régionale
- i) en organisant la concertation en vue de conduire des actions coordonnées à tous les niveaux: national, régional et global (au sein de l'OMI) dans des domaines spécifiques tel que: les peintures anti-salissures, la navigation dans les zones vulnérables, les eaux de ballast, organisation de séparation du trafic maritime, etc.;
 - ii) en mettant en oeuvre des programmes qui exigent des actions et des mesures concertées au niveau régional dans les domaines tels que: les installations de réception, le contrôle par l'Etat du port, la surveillance aérienne, la prévention de la pollution des bateaux de plaisance;
 - iii) en conduisant des études sur des sujets d'intérêt régional tels que les capacités de sauvetage et de remorquage d'urgence en Méditerranée.

II. La préparation à la lutte, la lutte et la coopération en cas de pollution marine accidentelle (poursuite de la stratégie précédemment arrêtée)

- A. En ce qui concerne la préparation à la lutte et la lutte, le Centre devrait:
- i) continuer à développer et maintenir le Système Régional d'Information et développer les outils d'aide à la prise de décision;
 - ii) concentrer son action principalement sur le développement de systèmes nationaux de préparation à la lutte et la lutte et sur l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux;
 - iii) organiser un programme de formation adapté aux besoins de la région avec une attention particulière pour l'assistance aux cours nationaux de formation, et en donnant la priorité aux pays qui en ont le plus grand besoin. Ceci devra être inclus dans une enveloppe budgétaire allouée au Centre pour de telles activités;
 - iv) entreprendre en coopération avec les organisations intéressées les activités nécessaires concernant la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents liés au transport maritime se produisant dans les zones portuaires et dans leurs approches et impliquant des substances dangereuses et nuisibles;
 - v) organiser des exercices afin de tester le dispositif de coopération régionale;
 - vi) préparer des nouvelles dispositions et procédures applicable en cas de coopération et d'assistance internationales;

- vii) poursuivre et intensifier les relations et contacts avec les organisations représentant les industries pétrolière, chimique et du transport maritime afin de développer la coopération entre gouvernement et industrie;
 - viii) organiser et maintenir opérationnelle l'Unité d'Assistance Méditerranéenne.
- B. En cas d'accident de pollution marine, à la demande des Etats, conformément à ses objectifs et fonctions et compte tenu des moyens dont il dispose, le REMPEC doit:
- i) signaler et fournir des avis et des informations de nature technique dont les Etats pourraient avoir besoin en ayant recours notamment au Système Régional d'Information qui a été développé et qui est tenu à jour par le Centre;
 - ii) activer l'Unité d'Assistance Méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle;
 - iii) aider à l'obtention de l'assistance internationale et à sa coordination, que l'équipement, les produits et les équipes d'intervention proviennent du gouvernement ou de l'industrie;
 - iv) s'efforcer d'aider les Etats victimes d'un accident dans leur action d'information;
 - v) diffuser l'information sur les "leçons à retenir".
- C. La prévention de la pollution du milieu marin résultant des opérations d'exploitation et d'exploration minières en mer
- i) remplir les fonctions de Secrétariat prévues par le Protocole (fonctions assignées à "l'Organisation").

Ressources nécessaires à la mise en oeuvre des activités liées à une stratégie pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte

4. Certaines conditions, administratives et/ou financières pour la réalisation d'un tel programme pourraient être les suivantes:

- a) Le REMPEC aura besoin d'un supplément de personnel pour l'exécution réussie de ce programme. A cet égard, le Centre envisage un excédent de personnel comme suit:
 - i) un cadre professionnel pour prendre en charge le domaine nouveau de la prévention;
 - ii) un cadre professionnel pour prendre en charge le Protocole "offshore";
 - iii) un expert en informatique.
- b) Concernant la préparation à la lutte et la coopération en cas de pollution marine accidentelle, les implications financières devraient être sensiblement les mêmes que par le passé malgré un plan de travail légèrement plus chargé.

- c) Concernant la prévention de la pollution par les navires, les conditions figurant au point ai devraient être toutes remplies. Les actions et activités prévues seraient conduites dans le cadre de programmes et projets bien identifiés.
- d) Concernant le Protocole "offshore", sa mise en oeuvre aura des implications financières pour le budget du PAM.

Action demandée à la Réunion des Correspondants

5. La Réunion est invitée à:
- a) examiner et approuver le projet de programme 2002 – 2003 et le projet de budget relatif afin de mener les activités pertinentes qui seront présentées lors de la prochaine Réunion des Parties Contractantes;
 - b) Donner ses avis sur les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie régionale pour la prévention et le Protocole d'Urgence;
 - c) Donner des orientations au Directeur à ce sujet.

ANNEXE I**PROPOSITION DE PROGRAMME A MOYEN TERME (2002 - 2003) POUR LES ACTIVITES PRIORITAIRES
DU REMPEC DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION, DE LA PREPARATION A LA LUTTE ET DE LA LUTTE
CONTRE LA POLLUTION DU MILIEU MARIN DUE A DES ACTIVITES MENEES EN MER**

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION	
		2002	2003
<p><u>TITRE I. LA PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES *</u></p> <p><u>I. Contrôle de la mise en oeuvre effective des Conventions pertinentes de l'OMI</u></p> <p>1. Renforcer les capacités nationales pour l'exercice des pouvoirs de l'État du pavillon, de l'État du port et de l'État côtier:</p> <p>a) Programmes régionaux de formation; b) Programmes pilotes (REMPEC).</p> <p>2. Développer la coopération régionale afin d'accroître l'efficacité du contrôle par l'État du port.</p>	REMPEC		
<p><u>II. Installations de réception portuaires</u></p> <p>Mise en oeuvre du Plan d'Action adopté au Caire, décembre 1991.</p>			

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION	
		2000	2001
<p>III. <u>La surveillance et la poursuite</u></p> <p>1. Surveillance aérienne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser et développer la coopération régionale dans ce domaine. <p>2. Poursuite en justice des auteurs des infractions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser et développer la coopération régionale dans le domaine de la poursuite et de la répression des infractions 	REMPEC		
<p>IV. <u>Le sauvetage</u></p> <p>1. Les capacités de sauvetage et de remorquage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les capacités de sauvetage et de remorquage en Méditerranée. <p>2. La disponibilité des remorqueurs de sauvetage et les arrangements en cas d'urgence:</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les possibilités d'avoir des arrangements afin de disposer de remorqueurs de sauvetage en cas d'urgence. 	REMPEC		

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION	
		2000	2001
<p>V. <u>Organisation du trafic maritime</u></p> <p>1 Services de trafic des navires en Méditerranée</p> <p>2 Plans de séparation du trafic maritime</p> <p>3 Zones à éviter par le trafic maritime (zones vulnérables, zones protégées, etc.)</p>	REMPEC		
<p>VI. <u>Les bateaux de plaisance</u></p> <p>L'élaboration d'une proposition d'un outil juridique relatif à la prévention de la pollution par les bateaux de plaisance</p>	REMPEC		

- les Parties Contractantes devraient approuver une augmentation au budget et à la composante du personnel du Centre afin de donner au REMPEC les moyens pour faire face à ces nouvelles responsabilités supplémentaires.

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION		Budget approuvé 2000-2001		Budget proposé 2002-2003	
		2002	2003	MTF	Sources alternatives	MTF	Sources alternatives
		<p><u>TITRE II. LA PREPARATION A LA LUTTE, LA LUTTE ET LA COOPERATION EN CAS DE POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE</u></p> <p>I. <u>Recueil et diffusion d'information (par exemple, directives, recommandations et documents techniques) établis par les organisations compétentes et par les industries pétrolières, chimiques et du transport maritime.</u></p> <p><u>SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION *</u> (hydrocarbures et substances dangereuses)</p> <p><u>PARTIE A: Textes de Base, Recommandations, Principes et Lignes Directrices concernant la préparation à la lutte, la lutte et l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle.</u></p> <p><u>PARTIE B: Listes et Inventaires</u></p> <p>1. Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation à la lutte, de la lutte et de l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle et autres informations pertinentes - FASCICULE 1.</p> <p>2. Inventaire des experts, équipements et produits qui seraient susceptibles, sous certaines conditions, d'être mis à la disposition d'un État qui en ferait la demande en cas d'urgence - FASCICULE 2.</p>	REMPEC				

* la mise à jour du SRI est une activité soutenue du REMPEC

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION		Budget approuvé 2000-2001		Budget proposé 2002-2003	
		2002	2003	MTF	Sources alternatives	MTF	Sources alternatives
		3. Répertoire des centres météorologiques en Méditerranée – FASCICULE 3. 4. Répertoire des sociétés offrant des services en cas d'urgence en Méditerranée – FASCICULE 4. 5. Informatisation et mise à jour du SRI.					
PARTIE C: Banques de Données, Modèles Prévisionnels et Systèmes d'Aide à la Décision 6. Entretien, utilisation et mise à jour de la base de données partiellement informatisée du Centre.							
7. Acquisition des modèles de simulation de comportement.							
8. Description des services d'information qui peuvent être fournis par le Centre concernant les substances dangereuses – FASCICULE 1.							
9. Liste des alertes et accidents en Méditerranée - FASCICULE 2.							
10. Développer et entretenir la base de données TROCS – FASCICULE 3.					*	*	
					22000		24000
PARTIE D: Guides Opérationnels et Documents Techniques 11. Risques associés aux gaz et aux liquides volatiles déversés en mer. (Supplément) - FASCICULE 9.							
12. Impact sur la vie humaine et le milieu marin des substances dangereuses déversées - FASCICULE 10.							

Partie de la contribution volontaire de la CE

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			Budget approuvé 2000-2001	Budget proposé 2002-2003	
		2002	2003	MTF	sources alternatives	MTF	Sources alternatives
13. Compendium des notes sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine urgente impliquant les substances dangereuses - FASCICULE 11.							
14. Guide de lutte contre les accidents maritimes impliquant des produits chimiques (Supplément) – FASCICULE 12.							
			Sous total	16000	22000	16500	24000
II. ASSISTANCE AUX PAYS QUI EN FONT LA DEMANDE, POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEURS CAPACITES NATIONALES							
A. <u>Systèmes nationaux et sous-régionaux</u>	REMPEC		sur demande				
1. Assistance aux pays pour le développement des sources d'information au niveau national par la fourniture de produits informatisés, développés par le REMPEC.							
2. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande pour développer leur système national de préparation à la lutte et de lutte.	REMPEC/Consultants		sur demande	10000		10000	
3. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande, pour la préparation de projets pour l'acquisition d'équipements de lutte, qui seraient présentés à des sources possibles de financement international.	REMPEC/Consultants		sur demande				
4. Développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine: Méditerranée orientale, Méditerranée occidentale, Adriatique	CEE/REMPEC Consultants		sur demande	20000	*	20000	**

* 3 projets LIFE (Chypre, Egypte, Israël – Syrie – Turquie)

* 2 projets LIFE (Syrie – Turquie)

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION		Budget approuvé 2000-2001		Budget proposé 2002-2003	
		2002	2003	MTF	Sources alternatives	MTF	Sources alternatives
5. Fournir de l'assistance aux États qui en font la demande, pour la préparation et le développement d'accords opérationnels bilatéraux/multilatéraux entre Etats côtiers voisins.	REMPEC/ Consultants	sur demande		8000		8000	
		sous total		38000	809000	38000	714000
B. <u>Système portuaire d'intervention en cas d'urgence</u>							
6. Etablissement/désignation de projets pilotes pour financements externes afin d'améliorer la préparation et les systèmes d'intervention des ports de la Méditerranée.	REMPEC/ Consultants/Autres	sur demande		7000		7000	
		sous total		7000		7000	
C. <u>CAMP</u>							
7. Développement de la cartographie en Méditerranée. (projets cofinancés par : 80% instrument SMAP/MEDA/LIFE, 16% pays concerné, 4% PAM).	REMPEC en coopération avec d'autres organisations	sur demande		-		40000	
		sous total				40000	
III. <u>FORMATION</u>							
1. Stage régional de formation spécialisé sur les hydrocarbures et les substances dangereuses.	REMPEC	X	X	134000		140000	
2. Fournir de l'assistance aux Etats qui en font la demande pour la préparation de stages nationaux de formation.	REMPEC	sur demande		20000	*	20000	140000
3. Mise à disposition des documents pédagogiques pour les activités nationales de formation.	REMPEC	X	X				
4. Préparation d'un programme de formation sur la préparation à la lutte et la lutte dans les zones portuaires.	REMPEC/ Consultants	X	X	10000		120000	
		sous total		164000	120000	172000	140000

* Contribution OMI/TCD pour les cours nationaux de formation dans les pays Méditerranéens qui parlent Arabe.

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION		Budget approuvé 2000-2001		Budget proposé 2002-2003	
		2002	2003	MTF	Sources alternatives	MTF	Sources alternatives
IV. <u>Coopération et assistance mutuelle en cas d'urgence</u>							
1. Organisation et administration de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle.	REMPEC	X	X	8000		8000	
2. Organisation d'exercices d'alerte visant à tester l'utilisation des procédures d'alerte et le réseau de communication « MEDIPOLEX ».	REMPEC	X	X				
3. Organisation d'exercices opérationnels.	REMPEC	X	X				
4. Maintenir les relations et contacts avec les organisations représentatives de l'industrie pétrolière et du transport maritime.	en coopération avec une Partie Contractante ou avec l'industrie pétrolière	X	X				
5. Coopération avec l'industrie chimique (projet ICE).	REMPEC	X	X				
6. Organisation d'exercices « sur papier » avec l'industrie chimique (ICE programme).	REMPEC en coopération avec CEFIC	X	X				
		sous total		8000		8000	
		Total		233000	951000	281500	878000

ACTIVITES/ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION		Budget approuvé 2000-2001		Budget proposé 2002-2003	
		2002	2003	MTF	sources alternatives	MTF	Sources alternatives
<p><u>TITRE III LA PREVENTION DE LA POLLUTION DU MILIEU MARIN RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLORATION MINIERE EN MER *</u></p> <p><u>I. Préparation de lignes directrices, normes et critères</u></p> <p>1. Préparation de critères pour la formulation et l'élaboration de règles et normes internationales ainsi que des pratiques et procédures recommandées destinées à la réalisation des objectifs du Protocole (article 23).</p> <p>2. Préparation de normes communes pour l'élimination d'hydrocarbures et de mélanges d'hydrocarbures provenant des installations dans la zone du Protocole (article 10, para 1a).</p> <p>3. Préparation de normes communes pour l'utilisation et l'élimination dans la zone du Protocole des fluides de forage et déblais de forage (article 10, para 2).</p> <p>4. Préparation des lignes directrices pour l'utilisation des produits chimiques pour les activités (article 9, para 2).</p> <p>5. Préparation des lignes directrices conformes aux pratiques et procédures internationales afin d'assurer l'application des dispositions de l'Annexe VI : Mesures de Sécurité (article 23, para 1c).</p>	REMPEC						

* Les Parties Contractantes devraient augmenter le budget du Centre ainsi que le personnel en vue de donner au REMPEC la capacité de prendre en charge ces nouvelles responsabilités.

ANNEXE II

PROPOSITION DE PROGRAMME A MOYEN TERME (2002-2003) POUR LES ACTIVITES PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA PREPARATION A LA LUTTE ET DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU MILIEU MARIN DUE A DES ACTIVITES MENEES EN MER

Composante	Objectifs	Emploi du temps	Résultats	Partenaires	Instrument financier
Récolte et diffusion de l'information	Mettre à jour et renseigner les Etats Côtiers	Activité permanente	1) Système Régional d'Information (S.R.I.) 2) Le S.R.I. ne comprend pas les documents techniques et guides		M.T.F. (Contribution volontaire de la C.E. pour le TROCS)
Assistance aux pays, qui en feront la demande, dans le développement de leurs capacités nationales	Assister les Pays dans le développement de leurs systèmes nationaux de préparation à la lutte et de la lutte	sur demande	1) rapports sur l'état dans les pays 2) ateliers thématiques 3) recommandations 4) Plans Nationaux d'Urgence		M.T.F.
	Encourager et faciliter le développement des systèmes sous-régionaux de lutte contre la pollution marine dans des cas majeurs	2002-2003	1) rapports techniques et propositions pour actions ultérieures 2) cours de formations 3) exercices 4) Plans Nationaux d'Urgence et Plans Nationaux d'Urgence sous-régionaux		LIFE TC
	Assister les Etats côtiers dans la préparation et le développement d'accords opérationnels bilatéraux/multilatéraux avec les Etats voisins	sur demande	1) ateliers 2) propositions et recommandations		M.T.F.
	Elaborer des projets pilotes pour les plans d'urgence des zones portuaires	sur demande	1) propositions et recommandations 2) plans d'urgence pour les zones portuaires		M.T.F.

Composante	Objectifs	Emploi du temps	Résultats	Partenaires	Instrument financier
	Développer les cartes opérationnelles de sensibilité en Méditerranée au sein des Programmes de Gestion de la Zone Côtière (CAMP)	2002 2003	Cartes opérationnelles de sensibilité pour les zones côtières (eaux territoriales)	MEDU	SMAP/MEDA
Formation	Former les personnes compétentes dans la lutte contre la pollution marine par les substances pétrolières et nocives.	2002 2003	Deux cours régionaux spécialisés de formation		M.T.F. (contribution du pays d'accueil)
	Assister les Etats côtiers dans la préparation de cours/séminaires nationaux de formation	sur demande	Cours nationaux de formation (au moins trois cours si la contribution est obtenue de l'OMI TCD)		M.T.F. OMI/TCD
	Former les personnes dans les activités de préparation à la lutte et de la lutte dans les zones portuaires	2002 2003	Cours de formation (un envisagé par an)		M.T.F.
Coopération et assistance mutuelle en cas d'urgence	Organiser et gérer l'Unité d'Assistance Méditerranéenne	activité permanente	Expertise technique sur demande à la disposition des pays		M.T.F.
	Améliorer le niveau de préparation des pays afin de coopérer dans les activités opérationnelles de lutte	activité permanente	<ol style="list-style-type: none"> 1) Exercice Méditerranéen de Pollution (MEDIPOLEX) une fois par an 2) exercice au sein du système ICE (une fois par an) 3) exercice réel (sur demande) améliorer la mise en oeuvre du MPERSS en Méditerranée 	Etats côtiers Industrie pétrolière et chimique OMM/METEO FRANCE (pour l'activation du système MPERSS)	M.T.F.